

**« Chaque intelligence individuelle naît de la coopération collective de milliards de neurones,
chaque intelligence collective naît de la coopération de nombreux individus »**

Edgar Morin

**« L'inclusion dans tous ses états et le parcours
inclusif »**



7 et 8 octobre 2021

L'Orée des Chênes Hôtel restaurant
921 Route de Marcilly en Villette
45 240 La Ferté Saint-Aubin

Séminaire inter-régional Centre-Ouest - FISAF



Traduction en Langue des Signes Française (LSF)

URAPEDA Bourgogne Franche-Comté Centre

1

Renseignements et inscriptions

d.narcam@fisaf.asso.fr - tél : 06 19 79 17 48

Prévention et protection : Présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures

PRE-PROGRAMME

L'inclusion dans tous ses états

INTRODUCTION

La création des premiers établissements dédiés aux personnes sourdes ou aveugles date de la fin du XVIIIème siècle. Bien avant que se créent à leur tour des structures pour les personnes atteintes de handicaps moteurs, mentaux, psychiques ou encore de troubles autistiques. La « prise en charge » des personnes avec un handicap sensoriel a donc très longtemps revêtu un caractère exclusivement institutionnel.

Depuis plusieurs années, et en particulier depuis la loi de 2005, le champ du handicap en France a commencé à mettre en œuvre une dynamique de « virage inclusif » et de désinstitutionalisation, en affirmant le droit des personnes handicapées à accéder à l'éducation et, plus globalement, à tous les actes liés à la participation sociale au sein du milieu ordinaire.

S'agissant des personnes en situation de handicap sensoriel, une partie de nos interventions vise maintenant à accompagner ces personnes en inclusion dans leur milieu de vie ordinaire (familial, social, scolaire, professionnel...) en mettant en place les formes de compensation et d'accompagnement éducatif et social adaptées.

Si le virage inclusif est déjà amorcé, beaucoup reste encore à réfléchir et à faire pour le poursuivre et le pérenniser. De nombreux obstacles restent à surmonter, tant au sein de nos structures que de la part des acteurs externes (école, formation professionnelle, emploi, Santé, ...). Ils peuvent être liés à nos représentations, nos pratiques professionnelles, nos choix budgétaires et stratégiques... Ils peuvent également résulter de contraintes administratives, sociales, culturelles rendant l'inclusion difficile ou impossible. Ils peuvent enfin avoir trait aux limites mêmes du modèle inclusif, voire à ses risques, lorsque les protections mises en place auparavant dans le milieu institutionnel ne peuvent se recréer sous des formes efficaces dans le milieu ordinaire. On pense en particulier aux personnes avec des handicaps associés, cumulant des problèmes cognitifs, de communication et des difficultés sociales.

Le séminaire mettra en lumière les points forts et les réussites de ces expériences innovantes.

Objectifs

Permettre aux professionnels de différencier intégration et inclusion, d'identifier les atouts et les limites de la désinstitutionalisation, de partager et d'échanger sur des pratiques et des situations existantes.

Le séminaire reposera sur :

- ✚ Des savoirs théoriques pour définir les fondements et les enjeux de l'inclusion ;

- ✚ Des savoirs méthodologiques pour outiller les professionnels à la compréhension des rapports entre organisation et milieu ordinaire, mais aussi à la découverte de partenaires externes qui contribuent à la construction du parcours inclusif ;
- ✚ Des savoirs épistémiques pour mettre en perspective le contenu du séminaire au regard des expériences et situations rencontrées dans le cadre des pratiques des professionnels de la déficience sensorielle.

Ces différents apports seront réalisés sous la forme :

- De présentation des concepts, outils et méthodes mobilisés au travers d'expérimentations conduites sur le terrain, de dispositifs couvrant différentes facettes de la thématique,
- De vignettes de professionnels offrant la possibilité aux participants de partager, analyser et confronter leurs pratiques avec l'objet du séminaire.

Public

Professionnels concernés par l'accompagnement des enfants et adolescents en situation de handicap sensoriel.

Familles accompagnées par des professionnels

Prérequis

Connaissance des handicaps de l'enfant et de l'adolescent.

Comité d'organisation

Philippe Balin, Directeur Général de l'Association APIRJSO, Administrateur régional FISAf Inter-Région Centre-Ouest ; **Jean-Philippe Bourdaleix**, Directeur du Centre Normandie Lorraine ; **Nathalie Paulmier**, Chargée de mission, Association la Providence; **Pascal Villelegier**, Directeur IRJS Saint de la Ruelle, APIRJSO la Couronnerie ; **Kristof Colliot**, Responsable communication, APIRJSO la Couronnerie ; **Morgane Grandin**, Assistante de direction générale APIRJSO la Couronnerie ; **Romain Basle**, Chargé de projets et de développement des compétences, FISAf ; **Danielle Narcam**, Responsable des relations institutionnelles et de l'évènementiel, FISAf

Jeudi 7 octobre - Après-midi

13h00 - accueil des participants

13h30 - Ouverture du séminaire

13h45 - Brise-glace

14h15 – Quelle place pour les ESMS dans une société inclusive ?

Philippe Calmette, Président de la FISAF

15h15 – Présentation du film documentaire : « Mosnes, l'école de demain »

Christophe Villemain, Maire de Mosnes, et Alexandre Moix, réalisateur, ont traversé la planète pour observer les pratiques et méthodes innovantes pour permettre à des enfants en situation de handicap de retrouver une liberté et une autonomie et faire évoluer leurs modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants en situation de handicap au sein de l'école de Mosnes.

16h00 - Pause

16h30 – La crise COVID-19 : accélérateur de la transformation de l'offre ?

Isabelle Annaheim-Jamet, Directrice de l'offre médico-sociale à l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire.

17h30 - Les partenariats ESMS et Education Nationale

Pierre Gabert, Inspecteur de l'Education Nationale Loiret ASH.

18h30 – Handicap et emploi

Bruno Gendron, Docteur en sciences économiques, Maître de conférences à l'université d'Orléans et chercheur au Laboratoire d'économie d'Orléans. Secrétaire général adjoint de la fédération des aveugles en France, en charge de la formation et de l'emploi.

Echanges

19h30 – fin de la journée

Vendredi 8 octobre – Matin

8H30 - Accueil des participants

9h00 - Présentation de 3 vignettes de professionnels

Les vignettes présenteront des situations existantes rencontrées par des professionnels et pourront prendre les formes d'expériences inspirantes voire innovantes, telles qu'une étude de cas, un point de vue sur les actions à entreprendre, les obstacles rencontrés dans la pratique, les questionnements énoncés à la lumière d'expériences professionnelles ou privées, et encore une réflexion sur les évolutions à prévoir.

10h30 - Pause

11h00 - Présentation de 3 vignettes de professionnels

Les vignettes présenteront des situations existantes rencontrées par des professionnels et pourront prendre les formes d'expériences inspirantes voire innovantes, telles qu'une étude de cas, un point de vue sur les actions à entreprendre, les obstacles rencontrés dans la pratique, les questionnements énoncés à la lumière d'expériences professionnelles ou privées, et encore une réflexion sur les évolutions à prévoir.

12h30 – Synthèse du séminaire

13h00 – Fin du séminaire

Lieu du séminaire : L'Orée des Chênes Hôtel restaurant

Adresse : 921 Route de Marcilly en Villette, 45 240 La Ferté Saint-Aubin

Prévention et protection : Présenter un test PCR négatif de moins de 72 heures

Date limite d'inscription : 15 septembre 2021

Informations concernant les inscriptions :

Seules les inscriptions accompagnées du règlement seront retenues par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Pour les professionnels, l'inscription se fait obligatoirement en retournant le bulletin d'inscription par mail ou par courrier postal. Retrouvez la page de l'évènement et le bulletin d'inscription sur le site de la FISAf : <https://www.fisaf.asso.fr/>

Pour les familles, l'inscription se fait par courrier postal ou mail: un bulletin d'inscription par personne (voir site internet FISAf), accompagné du règlement.

Les attestations de présence seront envoyées sur demande à l'issue du séminaire.



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories suivantes : actions de formation.
Déclaration d'activité de formation n° 11 75 04 25 875.

Désistement :

Aucun remboursement ne sera accordé pour les absences ou les demandes d'annulation signifiées 15 jours avant le séminaire.

Si vous avez des besoins spécifiques (interprétariat LSF, accessibilité, ...), merci de nous contacter avant le --- 2021 pour que nous puissions organiser, au mieux, votre venue (06 19 79 17 48 – d.narcam@fisaf.asso.fr)